



Aux destinataires de la procédure
de consultation

envoi par e-mail uniquement

Notre réf. MR/xb/ym

Date 9 décembre 2025

Planification des soins de longue durée 2026-2035 : rapport provisoire

Madame, Monsieur,

Les soins de longue durée sont au cœur des préoccupations du Conseil d'Etat pour répondre toujours au mieux à la prise en charge de la population valaisanne. Il a ainsi autorisé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture à mettre en consultation le rapport provisoire sur la planification des soins de longue durée 2026-2035.

La planification actuelle arrivant à échéance fin 2025, une projection des besoins futurs a été réalisée avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) pour établir une nouvelle planification pour la période 2026-2035. L'horizon temporel est volontairement prolongé par rapport aux planifications précédentes afin de donner le temps nécessaire à l'élaboration de projets, comme demandé par les prestataires dans leurs réponses à la procédure de consultation précédente. Il s'agit également de mieux appréhender les changements démographiques et les besoins conséquents qui en découlent. Le vieillissement de la population est un phénomène annoncé et connu de longue date et il entre désormais dans une phase accrue. En 2035 par rapport à 2023, la population âgée de 65 ans et plus aura augmenté de 36% et celle des 80 ans et plus de 55%, entraînant une forte progression des besoins en soins et en accompagnement.

Considérant la préférence des personnes âgées pour la prise en charge à domicile, la nouvelle planification 2026-2035 propose de poursuivre la politique de prise en charge axée sur le maintien à domicile. Toutefois, un nombre non négligeable de nouveaux lits d'EMS seront nécessaires pour les personnes présentant un besoin en soins important et ne pouvant de ce fait plus rester chez elles. L'augmentation prévue est cependant moins rapide que celle de la population âgée. Une telle évolution ne sera soutenable que si l'offre en appartements à encadrement médico-social augmente. Ces derniers offrent une alternative pour les personnes présentant un besoin en soins faible à moyen.

La mise à disposition de nouveaux lits d'EMS et appartements à encadrement médico-social permettra non seulement de répondre aux besoins de la population âgée, mais fera également sens du point de vue économique. En effet, la prise en charge en EMS est moins coûteuse qu'à domicile pour les situations présentant un besoin en soins de niveau moyen à élevé. Les appartements à



encadrement médico-social permettent quant à eux de fournir plus efficacement les soins en réduisant les frais de déplacement du personnel soignant. De plus, ils seront plus facilement reconvertis que les EMS lorsque la courbe du vieillissement commencera à se tasser.

Les résultats globaux sont synthétisés dans le tableau suivant. Ils intègrent le solde des lits d'EMS (long et court séjours) et le solde des places en structures de soins de jour de la planification précédente non attribuées à ce jour. Le détail par région figure dans le rapport.

Prestations	Minimum 2035	Maximum 2035
Lits long séjour en EMS	+ 442 lits	+ 769 lits
Appartements à encadrement	+ 664 locataires	+ 1'305 locataires
Soins à domicile	+ 395'944 heures	+ 1'040'462 heures
Aide à domicile	+ 103'775 heures	+ 160'443 heures
Lits court séjour en EMS	+ 32 lits	+ 161 lits
Structures de soins de jour	+ 271 places	+ 348 places

La planification laisse une marge de manœuvre aux régions pour définir la composition de l'offre entre les limites minimales et maximales fixées. Dans la logique du modèle d'évaluation, si le minimum de lits d'EMS est mis en place, il conviendrait alors de développer les autres prestations selon le maximum défini afin que les besoins soient couverts.

Des moyens financiers supplémentaires devront être consentis pour répondre à ces besoins grandissants. Deux scénarii sont ainsi envisagés : une prise en charge orientée EMS (mise à disposition du nombre maximum de lits de long séjour et du nombre minimum des autres prestations) ou une prise en charge orientée domicile (mise à disposition du nombre minimum de lits de long séjour et du nombre maximal des autres prestations).

Ainsi, la présente planification induirait en 2035, par rapport à 2023, une augmentation des contributions et subventions des pouvoirs publics à l'exploitation de 69 millions de francs avec une prise en charge orientée EMS et 94 millions de francs pour une prise en charge orientée domicile. Cela représenterait une croissance de 4 à 5.1% par an en moyenne sur la période 2023-2035 (renchérissement et éventuelles adaptations salariales futures non compris). En ce qui concerne les investissements, le subventionnement des pouvoirs publics pour la construction des nouveaux lits d'EMS et des nouvelles places en structures de soins de jour atteindrait 12 millions de francs par an en moyenne sur la période 2023-2035 avec une prise en charge orientée domicile et 15 millions de francs par an pour une prise en charge orientée EMS.

La mise en œuvre de cette planification soulève un nombre important de questions, notamment en ce qui concerne les capacités à construire les nouveaux lits d'EMS et appartements à encadrement médico-social, la disponibilité du personnel soignant et les possibilités de financement. Les réponses à ces questions ne sont pas encore pleinement développées, mais elles sont soulevées dans la dernière partie du rapport de planification.

La procédure de consultation relative au rapport provisoire sur la planification des soins de longue durée 2026-2035 est dès à présent ouverte. A ce stade de la consultation, le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ce rapport.

Vous êtes invités à faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 31 mars 2026.

Le rapport mis en consultation est disponible sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantionales-en-cours>). Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer.

Pour faciliter le traitement des différentes prises de position, nous vous prions d'utiliser le formulaire en ligne. Les réponses peuvent également être adressées par courrier postal au Service de la santé

publique, Avenue de la Gare 20, 1950 Sion, ou par mail à ssp-sld@admin.vs.ch. Le Service de la santé publique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce rapport provisoire et espérons qu'un maximum de personnes et institutions participeront à cette consultation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat